a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de

dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON, Président suppléant.

Avec la permission du Sénat, Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président suppléant du comité permanent des Divorces présentele quarante-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

Mardi, le 6 avril 1937.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son

quarante-sixième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sybil Geddes, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert McLeod Geddes, de la cité de Shawinigan-Falls, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de

dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON, Président suppléant.

Avec la permission du Sénat, Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président suppléant du comité permanent des Divorces présente le quarante-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

Mardi, le 6 avril 1937.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son

quarante-septième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Maurice-Amédée Tremblay, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur d'obligations, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Jeanne-Rénée de Sales La Terrière Tremblay, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.